

TOUS CONCERNÉS par les droits en santé !

Les **droits des patients** en santé sont les droits de tous les usagers du système de santé. La loi du 4 mars 2002, dite "loi Kouchner" réaffirme ces droits fondamentaux ! On parle de votre droit à :



Bénéficiaire de soins de qualité

Choisir librement l'établissement et le professionnel



Être informé sur votre état de santé

Disposer d'un droit d'accès direct à votre dossier médical



Rédiger par avance vos directives anticipées





Désigner une personne de confiance parmi votre entourage, pour vous assister ou exprimer vos volontés



Donner votre consentement libre et éclairé pour tout acte médical et tout traitement



Pouvoir consentir spécifiquement au don d'organes et pour les actes de dépistage

Être traité avec égards



Être libre de quitter à tout moment l'établissement dans lequel vous êtes



01 53 62 40 30

*Une difficulté ? Une question ?
Contactez gratuitement la ligne
Santé Info Droits*

**France Assos Santé
Auvergne Rhône Alpes**

**129 rue de Créqui
69006 LYON**

auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org